



DE NOUS À VOUS

En raison de la crise sanitaire, l'assemblée générale s'est réunie le 24 juin 2021 à huis clos en présence des membres du Conseil d'administration, de leur Président, de la direction de la Mutuelle et des membres de la Commission de contrôle.

Le taux de participation a été de 20,75 %. Les votes internet, qui représentent 51,2 % de la participation, permettent de verser 2 118,90 euros à l'association Les Blouses Roses qui intervient auprès des enfants hospitalisés et des personnes âgées en maison de retraite.

Je remercie les 13 791 adhérents qui ont voté. Ce sont vos voix qui nous permettent de poursuivre nos actions. Je ne peux qu'encourager les absents à s'exprimer. Cette faible participation ne permet pas d'atteindre le quorum, nous exposant à l'avenir à des conséquences administratives et financières lourdes.

Les résolutions présentées à cette Assemblée générale sont néanmoins votées, aucune d'entre elles n'ayant eu besoin d'une majorité renforcée cette année.

Notre objectif est de gérer la Mutuelle avec efficacité et une vision à long terme, d'assurer notre indépendance et notre développement grâce à la maîtrise des fonds propres.

Nous continuons à nous engager pour vous proposer une protection santé de qualité au juste prix tout en gérant avec rigueur votre Mutuelle.

Jean-Charles Échard, Président

PARTICIPATION

30,3 % des votants sont actifs
69,7 % des votants sont retraités
dont **60,1 %** ont voté par courrier
51,2 % des votes ont été effectués par Internet

L'Essor

MUTUALISTE

370

Juillet 2021

Le magazine de la Mutuelle du personnel du Groupe Société Générale



Assemblée générale

Nous nous référons aux tableaux et graphiques figurant dans le rapport de gestion, qui vous présentent l'intégralité des informations.

Activité de la Mutuelle

Le nombre de membres participants a diminué en 2020 par rapport à 2019, passant de 65 733 à 64 982, dont 12 888 ayant souscrit à l'Offre surcomplémentaire.

Sur les 120 519 personnes protégées, 22 030 bénéficient également de l'Offre surcomplémentaire.

Les cotisations encaissées sont en hausse comparées à l'exercice 2019. La hausse est liée aux cotisations au titre de l'Offre surcomplémentaire mise en place au mois de juin 2019 (7 mois de cotisations en 2019 et 12 mois en 2020).

La baisse significative des prestations statutaires est liée au confinement strict du printemps 2020. Nous ne notons pas de véritable rattrapage sur les mois qui ont suivi, seulement un léger rebond en septembre et octobre. La ventilation des prestations payées correspond à la même répartition que les années précédentes.

Les frais de gestion sont en baisse cette année, en résonance avec la diminution de consommation des prestations et les travaux de la Mutuelle pour poursuivre leur rationalisation. Parallèlement, les taxes augmentent avec la mise en place de la contribution exceptionnelle de la Covid-19 pour financer les dépenses de santé.

Le ratio de solvabilité est stable (225 % en 2020, 224 % en 2019). Il tient compte d'un passif éventuel correspondant à la part de la soultte qui sera utilisée dans les années à venir pour couvrir le déficit du compte des retraités.

La Mutuelle est toujours engagée dans une solidarité active avec notamment la réduction de 10 % des cotisations pour les bas revenus des régimes facultatifs. Les cotisations étant déjà indexées sur la rémunération pour les actifs. Plus de 93 000 euros ont été versés dans le cadre de la Commission sociale.

Résultats de la Mutuelle

L'année 2020 connaît une amélioration de son résultat d'exploitation avec une augmentation des cotisations et une baisse des prestations. Les taxes (11 M€) impactent lourdement le résultat d'exploitation. Le résultat financier de 6,051 M€ est à un très bas niveau compte tenu de l'état des marchés financiers. Au total, le résultat de l'exercice est en déficit de 0,35 M€.

La valeur de marché des placements, au 31 décembre 2020, est de 209 M€ pour une valeur d'acquisition de 211 M€. Le portefeuille de placements est diversifié, aussi

bien en classe d'actifs, qu'en émetteur de différents produits. Dans le détail :

- › Le régime obligatoire présente un résultat excédentaire de 698 297 €, conséquence directe du confinement lié à la crise sanitaire. L'année 2020 a permis de renforcer les réserves de ce régime.
- › Le régime obligatoire du CSEC a un résultat déficitaire de 571 €. Même si ce contrat comporte des prestations identiques au régime obligatoire des salariés Société Générale, le faible volume de bénéficiaires rend ce régime plus sensible aux variations de résultats.
- › Le compte technique des retraités présente un déficit, affecté au fonds de dotation sans droit de reprise, de 6 M€ en 2020. Le déficit de ce régime est structurel. Il est compensé par les produits financiers liés à la soulte (4,4 M€ en 2020). La prise en compte de ce déficit porte la valeur comptable de la soulte à 151 M€ fin 2020.
- › Le compte technique des autres régimes facultatifs est déficitaire de 731 369 €. Hors contribution Covid-19, ce régime est proche de l'équilibre en 2020.
- › Le compte technique de l'Offre surcomplémentaire présente un excédent de 250 522 €. Ce résultat indique que l'offre est à un niveau de tarification qui permet d'assurer sa survie sans courir de risques.

Les réalisations 2020

- › Mise en application du 100 % Santé en conformité avec la réforme décidée par l'État
- › Amélioration de la lisibilité des contrats et de la transparence avec l'indication du pourcentage de la cotisation reversé pour la prise en charge des soins de l'adhérent
- › Nouveau service de téléconsultation mis en place dès le premier confinement pour assurer la continuité des soins dès lors qu'il était difficile de se déplacer et d'avoir un rendez-vous médical

Projets de résolutions

Résolutions	Intitulés	Pour	Contre	Abstention / Nul
1	Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale qui s'est tenue le 17 septembre 2020	94 %	1 %	5 %
2	Approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et des comptes de l'exercice 2020. Quitus aux administrateurs pour leur gestion.	89 %	2 %	9 %
3	Affectation aux réserves du résultat de l'exercice 2020, soit - 349 885 €	92 %	1 %	7 %
4	Prélèvement de 1 572 052,23 € à opérer entre le fonds de dotation sans droit de reprise et les réserves libres	88 %	3 %	9 %
5	Ratification de la prestation « décès » 2022	91 %	3 %	6 %
6	Ratification de la nomination de Carole Boutron au poste d'administrateur	88 %	3 %	9 %
7	Pouvoirs généraux	93 %	2 %	5 %

- › Mise en avant de l'assistance avec le service de soutien psychologique pour soutenir les adhérents dans le confinement, même si ce service préexistait auparavant
- › Extension des bénéficiaires de la Mutuelle aux salariés du CSEC de Société Générale et de leurs ayants droit avec un nouveau contrat.

Les évolutions de la Mutuelle en 2021

- › Modernisation du site Internet pour que nos adhérents aient une consultation plus pratique et performante
- › Développement d'une application smartphone pour un lancement en parallèle du nouveau site Internet qui sera disponible sur les stores de Google et d'Apple et permettra de gérer les opérations quotidiennes avec la Mutuelle
- › Poursuite de la rationalisation des frais généraux
- › Reprise des actions de prévention en organisant notamment de nouvelles conférences et ateliers, domaine majeur des activités de la Mutuelle
- › Bascule sur le tiers payant iSanté pour les domaines de soins audio et optique
- › Mise en place du tiers payant pour certains soins dentaires
- › Changement de réseau de soins.

Présentation des rapports et avis

Le Commissaire aux comptes et le Comité d'audit ont présenté leurs rapports. L'avis du CSEC SG a été lu. Tous ont validé le rapport de gestion de l'exercice 2020.

Questions-Réponses

Questions reçues des adhérents préalablement et adressées lors de l'Assemblée générale :

Le rapport prestations/cotisations :

L'excédent de cotisations sur prestations est passé de 4,2 M€ en 2019 à 11,9 € en 2020. Comment cet excédent est-il comptabilisé ? Un rattrapage sur les prestations a-t-il été enregistré au 1^{er} semestre 2021 ? Un réajustement des cotisations à la baisse pour tout ou partie des adhérents ou une amélioration des garanties sont-ils envisageables pour 2022 ?

Le résultat reste déficitaire cette année encore malgré une baisse de plus de 9 % des prestations liées au confinement, les bonnes performances du portefeuille de placement et la réduction des frais de gestion. Certes, les cotisations encaissées sont supérieures aux prestations versées, néanmoins, le résultat tient compte des taxes (en hausse significative cette année) et des frais de gestion. Il n'est pas prévu de baisse des cotisations pour 2022.

L'Offre surcomplémentaire :

Quel est son bilan après 2 ans de mise en œuvre sachant qu'en 2020 les cotisations ont été supérieures de 615 000 euros au montant des prestations, soit 89 % ?

Une baisse des cotisations ou une amélioration des garanties sont-elles possibles ? Peuvent-elles être prévues ?

L'Offre surcomplémentaire a été mise en place mi-2019. Le manque de recul (18 mois au 31/12/2020) et le contexte extraordinaire sur l'année 2020 ne permettent pas d'envisager une revue des cotisations ou des prestations pour l'instant. Le Conseil d'administration reste attentif à l'équilibre de cette offre.

La diminution des frais généraux :

Comment s'explique le recul des frais généraux de 800 000 euros soit 11,5 % entre 2020 et 2021 ?

Cette évolution est liée aux efforts pour contenir les frais de structure, notamment du fait de la rationalisation de la délégation de gestion, et mécaniquement de la baisse des prestations.

La soulte de 170 millions d'euros :

Quelle est sa valeur de marché actuelle ?

Le portefeuille de placements de la Mutuelle était de 211,4 M€ au 31/12/2020 en valeur comptable, dont 152,9 M€ au titre de la soulte, soit 72,4 %. La valeur de marché du portefeuille de la Mutuelle était estimée à 208,7 M€ au 31/12/2020, soit environ 151 M€ au titre de la soulte.

L'utilisation est faite pour financer une partie de l'augmentation des cotisations des retraités, laquelle doit être réduite progressivement à partir de 2021



pour répondre aux exigences réglementaires et garantir la pérennité sur une plus longue période : quelle sera l'incidence pratique de cette réduction pour les retraités ?

La réduction progressive de la décote permet de modérer l'évolution des cotisations au regard de l'équilibre des comptes techniques. Cet équilibre est revu a minima annuellement par le Conseil d'administration.

Les placements financiers :

Quels sont les produits structurés au sein du portefeuille, leur montant, la part réservée à la soulte et à leur évolution ?

Ces informations sont détaillées page 17 du rapport de gestion. Les produits structurés sont les produits à capital protégé. Le portefeuille est géré globalement sans distinction soulte et non-soulte.

Les administrateurs :

La ratification de la nomination de Madame Carole Boutron au poste d'administrateur après sa cooptation au 1^{er} avril 2021 : est-il possible d'avoir des informations sur l'intéressée ?

Madame Carole Boutron travaille au sein de la Société Générale. Elle est déléguée syndicale nationale CFTC SG et élue CSE CFTC SG des Centraux parisiens.

Y a-t-il un âge limite pour exercer la fonction ou poser sa candidature ?

La seule règle sur l'âge, conformément au Code de la Mutualité, est la suivante : le nombre des administrateurs âgés de plus de 70 ans ne peut excéder un tiers.

Le rapport du Commissaire aux comptes :

Pouvez-vous donner des précisions sur le point exposé dans la note 2.3, « informations sur les choix des méthodes utilisées » de l'annexe des comptes annuels concernant le caractère déclaratif de certaines prestations de santé ?

Il s'agit d'une observation mentionnant que la Mutuelle SG, comme l'ensemble des mutuelles, procède aux remboursements complémentaires sur ordre, c'est-à-dire sur la base déclarative des paiements de l'Assurance maladie.

Est-il prévu un changement de Commissaire aux comptes, le cabinet KPMG SA est toujours en place en 2021 après l'avoir été de 1992 à 2009 ?

Un changement de Commissariat aux comptes doit avoir lieu pour l'arrêté des comptes 2022. Ce point sera à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale.

La présentation du rapport de gestion afférent au régime obligatoire collectif SG au comité CSEC le 7 avril 2021 :

Quelles ont été les observations formulées ?

Les élus du CSEC SG font part de leur avis favorable sur le rapport de gestion 2020 de la Mutuelle du personnel SG. Ils réaffirment leur demande d'engagement de la Direction Société Générale à poursuivre sa participation à l'équilibre du régime obligatoire. Les élus du CSEC confirment leur attachement à la mutuelle de l'entreprise pour les années futures pour l'ensemble des régimes, ils demandent au Conseil d'administration ainsi qu'à la Direction de continuer d'œuvrer pour l'amélioration des remboursements des prestations dans le cadre du contrat responsable. L'avis du CSEC est également disponible sur le site de la Mutuelle.

Les résultats du quorum :

Le taux de participation est de 20 %. Comment faire pour inciter plus particulièrement les actifs à voter ? Il va falloir communiquer tous les jours.

Nous devrions pouvoir progresser avec la mise en place de l'application smartphone. Notre élection, comme beaucoup d'élections, voit s'effondrer le nombre de participations.

Il faudrait communiquer tout au long de l'année sur l'intérêt de voter et non pas ponctuellement dans l'Essor qui précède l'Assemblée générale.

Le futur changement de site internet peut augmenter l'impact de l'appel à voter. Avec nos nouveaux outils, il sera plus facile de notifier les communications importantes.

Le code secret pour voter est envoyé par papier. Nous pourrions utiliser le même code que celui de l'espace personnel ?

Toute la procédure de mot de passe va être étudiée, par exemple, le recevoir à la fois sur l'application smartphone et par courrier postal.

Dispositif inédit de prise en charge de consultations de psychologue en 2021

La Mutuelle SG a décidé de renforcer son dispositif d'accompagnement afin de répondre aux difficultés psychologiques auxquelles sont confrontés ses adhérents depuis le début de la crise sanitaire.

Ce qui existe aujourd'hui :

Sur simple appel au 01 42 13 03 37 - Touche 3, les experts psychologues cliniciens d'Inter Mutuelles Assistance (IMA) vous aident à faire face à des événements traumatiques. Ainsi, vous et votre famille pouvez bénéficier gratuitement de

- > 1 à 5 entretiens téléphoniques avec un psychologue
- > 1 à 3 entretiens en face à face dans les 12 mois suivant l'évènement traumatique (maladie, séparation...)

Ce qui évolue :

De nouveaux dispositifs viennent compléter l'existant :

Pour toute la famille

Suite aux engagements pris par la Fédération Nationale de la Mutualité Française et le gouvernement, la Mutuelle s'engage, **sur prescription de votre médecin**, à prendre en charge jusqu'à 4 consultations de psychologue dans la limite de 60 euros par séance. Cette prise en charge est effective pour les prestations réalisées, auprès d'un praticien ADELI*, entre le 22/03/2021 et le 31/12/2021. Cette garantie a été votée par le Conseil d'administration de la Mutuelle du 24 juin 2021.

Pour vos enfants

L'Assurance maladie prend en charge, à 100 % et sans avance de frais, 10 séances d'accompagnement psychologique pour les enfants de 3 à 17 ans. Dans le cadre du parcours de soins, le médecin peut leur prescrire sur ordonnance des séances permettant de les orienter vers un psychologue choisi par la famille dans la liste



nationale des professionnels partenaires, disponible uniquement sur le site : <https://www.psyenfantado.sante.gouv.fr/>

Condition : l'ordonnance devra être prescrite avant le 31 octobre 2021 pour des séances à réaliser avant le 31 janvier 2022.

(*) Vous pouvez trouver un praticien en vous connectant à <https://annuaire.sante.fr>